

Un dispositif régional pour aider à la transition numérique

La Région Île-De-France propose une aide financière afin d'encourager les commerçants indépendants et les artisans souhaitant s'engager dans leur transition numérique.

Cette aide, qui peut aller jusqu'à 1.500€, a vocation à financer les investissements autour des 3 volets suivants :

- Améliorer sa gestion digitale
- Générer du flux dans sa boutique grâce au marketing digital
- Booster ses ventes grâce au e-commerce.

Les entreprises éligibles sont les suivantes :

- Entreprises indépendantes, commerçants de proximité ou artisans*, qui gèrent de façon autonome un point de vente fixe (hors franchise)
- Etablissement localisé en Île-de-France,
- Effectif inférieur à 10 salariés, y compris les entreprises sans salarié,
- Activité inscrite au Registre du Commerce et/ou Registre des Métiers.

*Les entreprises de la filière numérique, des professions réglementées et libérales, des activités financières et immobilières, des organismes de formation, de conseil, et des bureaux d'études ne sont pas éligibles.

Vous souhaitez en savoir plus ? Connectez-vous sur la page dédiée sur le site de la Région :

<https://www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte>



